RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 03633
Numéro SIREN : 817 440 555
Nom ou dénomination : FIDUCIAIRE CHAFII AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 17/10/2019 sous le numéro de dépôt 67078

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 17/10/2019

Numéro de dépôt : 2019/67078

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
Décision de réduction

Déposant :

Nom/dénomination : FIDUCIAIRE CHAFII AUDIT

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 817 440 555

N° gestion : 2018 B 03633

Copie certifiée conforme
CO / 17/10/2019 16:00:07
N° de dépôt - 2019/67078 / 817440555

FIDUCIAIRE CHAFII AUDIT

Société par action simplifiée à associé unique
Au capital de 13 005 euros
Siège social : 77, Quai du Maréchal Joffre
92400 Courbevoie
PARIS
SIRET : 817 440 555 00065

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 03 Octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le trois octobre, à 17h00, l'actionnaire unique s'est réunis au 77, Quai du Maréchal Joffre - 92400 Courbevoie - PARIS, en assemblée générale extraordinaire sur convocation du président.

Etait présent :

Monsieur Nima CHAFII propriétaire de.....13 005 actions

Total des actions composant le capital.....13 005 actions

En vertu de pouvoirs annexés au présent procès-verbal.

Total des actions présentes ou représentées : 13 005 actions sur les 13 005 actions composant le capital social.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux actionnaires et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Réduction du capital social d'un montant de 12 000 euros non motivée par des pertes.

Personne ne demandant plus la parole, le président mets aux voix la résolution :

PREMIERE RESOLUTION

Monsieur Nima CHAFII décide de réduire le capital social de la société de 46 000 euros. Le capital social passe donc de 13 005 euros à 1 005 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

NC
NC

Copie certifiée conforme
CO / 17/10/2019 16:00:07
N° de dépôt - 2019/67078 / 817440555

DEUXIEME RESOLUTION

Ainsi l'article 7 des statuts a été modifié comme suite :

Article 7– Dénomination sociale

Le capital social est fixé à la somme de 13 005 (treize mille cinq euros), divisé en 13 005 (treize mille cinq actions) de même catégorie, d'une valeur nominale de 1 (un) euro chacune, entièrement souscrites et partiellement libérées par des actionnaires.

Mr CHAFII NIMA: ..... 13005 actions

Soit un total de: ..... 13005 actions

- **Suite au PV AGE de réduction du capital social en date du 03 Octobre 2019, le capital social est devenu:**

Mr CHAFII NIMA: ..... 1 005 actions

Soit un total de: ..... 1 005 actions

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée des actionnaires confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Nima CHAFII
Actionnaire unique et Président

Copie certifiée conforme
CO / 17/10/2019 16:00:07
N° de dépôt - 2019/67078 / 817440555